



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 AVRIL 2014

Président : M. ARGENTON, Président

M. Didier GAILLARD, Mme Véronique GILBERT, M. Claude DIEUMEGARD, Mme Véronique CORNUAULT, M. Christophe MORIN, M. Guillaume MOTARD, M. François GILBERT, M. Hervé-Loïc BOUCHER, Mme Françoise PRESTAT-BERTHELOT, M. Jacques DIEUMEGARD, M. Nicolas GAMACHE, M. Didier VOY, M. Laurent ROUVREAU, M. Louis-Marie GUERINEAU, Vice-Présidents

M. Philippe ALBERT, M. Emmanuel ALLARD, Mme Françoise BABIN, Mme Magalie BEAUFORT, Mme Françoise BELY, M. Patrice BERGEON, Mme Nathalie BRESCIA, M. Philippe CHARRON, M. Mickaël CHARTIER, M. Jean-Paul CHAUSSONEAUX, M. Guillaume CLEMENT, M. Hervé DE TALHOUE-ROY, M. Patrick DEVAUD, M. Jean-Paul DUFOUR, Mme Eliane FAZILLEAU, M. David FEUFEU, M. Jean-Paul GARNIER, M. Jean-Claude GUERIN, M. Nicolas GUILLEMINOT, M. Ludovic HERAULT, M. Lucien JOLIVOT, Mme Nicole LAMBERT, Mme Béatrice LARGEAU, M. Jean-François LHERMITTE, M. Daniel LONGEARD, Mme Dominique MARTIN, M. Jean-Michel MENANT, M. Bernard MIMEAU, M. Jean-Michel MORIN, M. Thierry PARNAUDEAU, M. Thierry PASQUIER, M. Michel PELEGRIN ; M. Alain PIED, Mme Marie-Angèle PIED, M. Jean PILLOT, Mme Anne-Marie POINT, Mme Magaly PROUST, Mme Fridoline REAUD, M. Jean-Michel RENAULT, Mme Martine RINSANT, M. Gérard SAINT-LAURENT, Mme Anne-Laure SIGOGNEAU, Mme Sylvie SONG, Mme Danièle SOULARD, Mme Dominique TEZENAS DU MONTCEL, Mme Catherine THIBAUD, M. Mickaël TIFFENEAU, Mme Emmanuelle TORRE, Mme Laurence VERDON, M. Gérard VITRE, Conseillers

Pouvoirs :

M. Patrick LIAUD donne procuration à Mme Nathalie BRESCIA
M. Pascal BLOT donne procuration à Mme Marie-Angèle PIED

Suppléances :

M. Jean-Yann MARTINEAU est suppléé par Mme Frédérique SALVEZ
Mme Sybille MARY est suppléée par M. Jean-Claude VERDON
M. Michel ROY est suppléé par M. Christophe MAJOU

Absences excusées : M. Serge BOUTET et M. Daniel MALVAUD

Secrétaires : Mme Marie-Angèle PIED et M. Ludovic HERAULT

AFFAIRES GENERALES

MISE EN PLACE ET COMPOSITION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer autant de commissions thématiques qu'il existe de vice-présidence comme ci-dessous.

Il est rappelé que le Président de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine est président de droit de toutes les commissions. Chaque commission sera présidée par un vice-président désigné par le président. Les séances ne sont pas publiques.

COMMISSION ECONOMIE ET TOURISME

V/Président : Didier GAILLARD

COMMISSION SCOLAIRE

V/Présidente : Véronique GILBERT

COMMISSION ENFANCE

V/Président : Claude DIEUMEGARD

COMMISSION ACTION SOCIALE ET SANTE

V/Présidente : Véronique CORNUAULT

COMMISSION FINANCES ET MARCHES PUBLICS

V/Président : Christophe MORIN

COMMISSION JEUNESSE

V/Président : Guillaume MOTARD

COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, DE LA COMMUNICATION ET DES CONNAISSANCES

V/Président : François GILBERT

COMMISSION SPORT

V/Président : Hervé-Loïc BOUCHER

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

V/Présidente : Françoise PRESTAT-BERTHELOT

COMMISSION ASSAINISSEMENT

V/Président : Jacques DIEUMEGARD

COMMISSION GOUVERNANCE

V/Président : Nicolas GAMACHE

COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE, URBANISME ET HABITAT
V/Président : Didier VOY

COMMISSION TECHNIQUES ET INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES
V/Président : Laurent ROUVREAU

COMMISSION ACTIONS ENVIRONNEMENTALES ET DECHETS
V/Président : Louis-Marie GUERINEAU

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Code des Marchés Publics prévoit, dans son article 22, que la Commission d'Appel d'Offres est composée du président de la Communauté de Communes ou de son représentant, et d'un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la commune au nombre d'habitants le plus élevé. Pour la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, la Commission d'Appel d'Offres devra donc être constituée, en plus du Président ou de son représentant, de 5 titulaires et de 5 suppléants.

L'élection des membres titulaires et des suppléants s'effectue au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel, et à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Code des Marchés Publics prévoit, dans son article 22, que la Commission d'Appel d'Offres est composée du président de la Communauté de Communes ou de son représentant, et d'un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la commune au nombre d'habitants le plus élevé. Pour la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, la Commission d'Appel d'Offres sera constituée, en plus du Président ou de son représentant, de 5 titulaires et de 5 suppléants.

L'élection des membres titulaires et des suppléants s'effectue à bulletins secrets, au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel, et à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

1) La liste des titulaires proposée est la suivante : Laurent ROUVREAU, Jacques DIEUMEGARD, Françoise BELY, Didier GAILLARD, Jean-Paul GARNIER.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	70
Nombres de suffrages déclarés nuls par l'article 66 du Code Electoral.....	17
Suffrages exprimés.....	53
La liste a obtenu.....	53 voix

En conséquence, les membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres sont : Laurent ROUVREAU, Jacques DIEUMEGARD, Françoise BELY, Didier GAILLARD, Jean-Paul GARNIER.

2) La liste des suppléants proposée est la suivante : Philippe ALBERT, Patrice BERGEON, Lucien JOLIVOT, Gérard VITRE, Thierry PARNAUDEAU.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	70
Nombres de suffrages déclarés nuls par l'article 66 du Code Electoral.....	17
Suffrages exprimés.....	53
La liste a obtenu.....	53 voix

En conséquence, les membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres sont Philippe ALBERT, Patrice BERGEON, Lucien JOLIVOT, Gérard VITRE, Thierry PARNAUDEAU.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DANS LES SYNDICATS ET ORGANISMES EXTÉRIEURS

Suite au renouvellement du Conseil Communautaire, l'Assemblée délibérante doit désigner ses représentants dans un certain nombre de syndicats et autres organismes extérieurs.

Le nombre de représentants et les modalités de désignation sont prévus dans les statuts de chaque organisme où les représentants de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine ont voix délibérative.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner ses représentants pour les syndicats et autres organismes de la manière suivante :

Assemblée Générale des co-propriétaires de l'ensemble immobilier « Salle omnisports de Belfontaine »

1 délégué : Daniel LONGEARD

Association Les Chemins du Poitou Secret

1 déléguée : Dominique MARTIN

Tourisme en Gâtine – Office de Tourisme de Pôle

assemblée générale : 8 délégués : Claude DIEUMEGARD, Michel PELEGRIN, François GILBERT, Dominique MARTIN, Hervé DE TALHOUET-ROY, Didier GAILLARD, Patrick DEVAUD, Nicole LAMBERT

conseil d'administration : 3 délégués : François GILBERT, Didier GAILLARD, Patrick DEVAUD

Association Gâtine Initiative - Conseil d'Administration

3 délégués : Emmanuelle TORRE, Didier GAILLARD, François GILBERT

Deux-Sèvres Aménagement - Conseil d'Administration

assemblée générale : Gérard VITRE

conseil d'administration : Didier GAILLARD

Association pour l'élaboration d'un schéma départemental des gens du voyage

1 déléguée titulaire : Véronique CORNUAULT

1 déléguée suppléant : Béatrice LARGEAU

Association Intermédiaire de Réinsertion (AIR) - Conseil d'Administration

1 déléguée : Nicole LAMBERT

Association Intermède Nord 79

1 déléguée titulaire : Béatrice LARGEAU

1 déléguée suppléant : Véronique CORNUAULT

Association Un Toit en Gâtine

3 délégués : Guillaume MOTARD, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Lucien JOLIVOT

Association Le Relais des Petits

2 délégués : Emmanuelle TORRE, Claude DIEUMEGARD

Association Gérontologique de Gâtine

1 déléguée : Véronique CORNUAULT

Commission Locale du Secteur Sauvegardé

5 délégués titulaires : Nicole LAMBERT, Laurent ROUVREAU, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Jean-Paul GARNIER, Patrick DEVAUD

5 délégués suppléants : Claude DIEUMEGARD, Jean-Paul CHAUSSONEAUX, Magaly PROUST, Béatrice LARGEAU, Didier VOY

Radio Gâtine - Conseil d'Administration

1 délégué titulaire : Ludovic HERAULT

1 délégué suppléant : Nicolas GAMACHE

Collège Mendès-France - Conseil d'administration

1 déléguée titulaire : Dominique TEZENAS DU MONTCEL

1 déléguée suppléante : Dominique MARTIN

Collège du Marchioux - Conseil d'Administration

1 délégué titulaire : Guillaume MOTARD

1 déléguée suppléante : Véronique GILBERT

Collège Thénézay

1 déléguée titulaire : Nathalie VERGER

1 délégué suppléant : Thierry PASQUIER

Collège Secondigny

1 déléguée titulaire : Fridoline REAUD

1 délégué suppléant : Jean-Paul DUFOUR

Collège Ménigoute

1 délégué titulaire : Nicolas GAMACHE

1 délégué suppléant : Michel PELEGRIN

Ecole de Musique Georges Migot : Conseil d'Etablissement

1 déléguée : Corinne MICHEL

Syndicat de Traitement et d'Elimination des Déchets des Deux-Sèvres

6 Délégués titulaires : Jean-Michel MENANT, Jean-François LHERMITTE, Louis-Marie GUERINEAU, Jacques DIEUMEGARD, Gérard SAINT-LAURENT, Serge BERNARDEAU

6 Délégués suppléants : Philippe ALBERT, Didier VOY, Christophe MAJOU, Jean-Claude VERDON, Nicole LAMBERT, Claude DIEUMEGARD

Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud-Gâtine

2 Délégués titulaires : Jean-Michel RENAULT, Gérard SAINT-LAURENT

2 Délégués suppléants : Patrice BERGEON, Louis-Marie GUERINEAU

Syndicat Mixte à la Carte des Sources de la Sèvre Nantaise

1 déléguée titulaire : Françoise BABIN

Conseil d'Administration du Centre Social et Culturel des Forges

5 délégués : Claude DIEUMEGARD, Nicolas MOREAU, Mickaël SICAUD, Mickaël TIFFENEAU, Michel ROY

Conseil d'Administration du CPIE à Coutières

1 Délégué titulaire : Michel PELEGRIN

1 Délégué suppléant : Thierry PARNAUDEAU

Le Nombriil du monde

3 délégués titulaires : Marie-Angèle PIED, François GILBERT, Bernard MIMEAU

3 délégués suppléants : Alain PIED, Laurent ROUVREAU, Nicolas GAMACHE

Maison Pour de Tous

1 déléguée titulaire : Anne-Marie POINT

1 déléguée suppléante : Dominique MARTIN

Comité des Fêtes du Pays de Parthenay

10 délégués titulaires : Nicolas GUILLEMINOT, Jean-Paul CHAUSSONEAUX, Anne-Laure SIGOGNEAU, Laurent ROUVREAU, Didier GAILLARD, Patrick DEVAUD, Philippe ALBERT, Hervé DE TALHOUET-ROY, Didier VOY, Béatrice LARGEAU

Commission de Suivi de Site pour l'entreprise Explosifs Sèvres Atlantiques

1 délégué titulaire : Daniel LONGEARD

Pays de Gâtine - jury pour l'Atelier de la Création du Pays

1 délégué : Didier GAILLARD

Pays de Gâtine - CoPil SCoT

6 délégués : Emmanuel ALLARD, Nicole LAMBERT, Didier VOY, Magali PROUST, Nicolas GAMACHE, Jean-Claude GUERIN

Accueil des Villes Françaises (AVF)

1 délégué : Hervé DE TALHOUET-ROY

Familles Rurales de Thénézay

2 déléguées : Véronique CORNUAULT, Chantal GOULET

Familles Rurales de Secondigny - Galipette (halte-garderie)

1 déléguée titulaire : Danièle SOULARD

1 délégué suppléant : Guillaume MOTARD

Association VISION

1 délégué : Emmanuel ALLARD

Association Nationale des Pays d'Art et d'Histoire

1 déléguée : Sylvie PAITRAULT

Association « L'homme et la Pierre »

1 délégué : Jean-Claude GUERIN

Deux-Sèvres Initiatives – Conseil d'Administration

1 déléguée titulaire : Dominique TEZENAS DU MONTCEL

1 délégué suppléant : Nicolas GUILLEMINOT

Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine

6 délégués : Xavier ARGENTON, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Didier GAILLARD, Patrick DEVAUD, Philippe CHARON, Guillaume MOTARD

AFFAIRES FINANCIERES

CRÉATION ET RÈGLEMENT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

VU l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Il est proposé de constituer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine et ses communes membres, conformément au projet de règlement intérieur ci-joint qui vient en préciser l'organisation et le fonctionnement.

Conformément au projet de règlement intérieur et sur proposition de chaque commune, il est également demandé au Conseil Communautaire de fixer la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),
- d'approuver le règlement intérieur de Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées conformément au document annexé,
- de dire que chaque commune membre de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de la CLECT.

MODALITES DE VOTE ET DE PRESENTATION DES BUDGETS

Quelle que soit leur catégorie, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) appliquent les règles communes en ce qui concerne la présentation et le vote du budget.

Ces règles sont celles des communes, mais la présentation fonctionnelle croisée et la possibilité de voter le budget par fonction sont réservées aux EPCI comprenant respectivement au moins une commune de 3 500 habitants ou une commune de plus de 10 000 habitants. Le seuil ne s'apprécie donc pas par rapport à la population regroupée mais par rapport à la population de la commune démographiquement la plus importante.

L'article L.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le budget des communes de plus de 10 000 habitants est voté soit par nature, soit par fonction. S'il est voté par nature, il comporte une présentation fonctionnelle. S'il est voté par fonction, il comporte une présentation par nature.

Le Conseil Communautaire doit déterminer pour la durée du mandat si le budget sera voté par fonction ou par nature.

Lors du Conseil Communautaire du 3 janvier 2014, le vote du budget par nature avait été retenu.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir le vote par nature pour l'ensemble des budgets de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PARTHENAY - COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

La Chambre Régionale des Comptes de Poitou-Charentes a procédé à l'examen de la gestion de l'ancienne Communauté de Communes de Parthenay, sur les exercices 2007 à 2012.

Conformément à l'article L 243-5 du Code des Juridictions Financières, le Conseil Communautaire prend connaissance des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Poitou-Charentes (voir pièce jointe).

FLIP 2014

VENTE D'ENSEIGNES PUBLICITAIRES SUR LES TOTEMS DE FLECHAGES DES ESPACES D'ANIMATIONS

Dans le cadre des offres de partenariats destinés à contribuer au financement d'une partie du festival et au renforcement de sa notoriété, il est offert aux partenaires la possibilité de disposer de leur enseigne commerciale ou logo sur les totems de fléchages des espaces d'animations répartis dans le centre-ville durant le Festival Ludique International, du 9 au 20 juillet 2014.

Le nombre total de totems disponibles est de 12.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter les tarifs suivants pour le FLIP 2014 :

Offre Totem 1 :

250 € TTC pour une enseigne 40cmx40cm en haut d'un Totem.

Offre Totem 2 :

500 € TTC pour une enseigne 40cmx40cm en haut de 2 Totems.

Offre Totem 3 :

700 € TTC pour une enseigne 40cmx40cm en haut de 3 Totems.

Offre Totem 4 :

900 € TTC pour une enseigne 40cmx40cm en haut de 4 Totems.

Offre Totem 5 :

1 100 € TTC pour une enseigne 40cmx40cm en haut de 5 Totems.

Offre Totem 6 :

1 300 € TTC pour une enseigne 40cmx40cm en haut de 6 Totems.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

CONVENTION DE SERVITUDE AVEC GEREDIS POUR LE PASSAGE D'UN RESEAU ELECTRIQUE ALIMENTANT ACEM 79

Afin d'alimenter ACEM 79, il est prévu un nouveau départ électrique à partir du transformateur situé impasse vieil étang (Etang de la Boulaie à Châtillon-sur-Thouet).

Le tracé traverse une parcelle appartenant à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine (parcelle cadastrée AI n° 100).

Une convention autorisant ce passage est nécessaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la présente convention de servitude,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et toutes pièces afférentes à ce dossier.

LOTISSEMENT DE LA BRESSANDIERE - RUE PIERRE GILLES DE GENNES A CHATILLON-SUR-THOUET - CONVENTION POUR L'ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE

Afin de permettre l'installation de nouvelles entreprises, il paraît nécessaire de revoir les capacités de distribution des parcelles du parc d'activités situé rue Pierre Gilles de Gennes à Chatillon-sur-Thouet.

La puissance totale serait portée à 922 Kva (elle est actuellement de 312 Kva).

Une convention définit les conditions techniques et financières afin de disposer de cette puissance sur ledit lotissement.

Le montant total du projet s'élève à 22 658,23 € HT. La participation de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine serait de 13 594,94 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention avec GEREDIS pour l'alimentation électrique du lotissement de La Bressandière,
- d'inscrire au budget « lotissement Bressandière » les crédits nécessaires à l'opération,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

ASSAINISSEMENT

ETUDE DU SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES - DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Par délibération du 26 septembre 2013, le Conseil Communautaire de l'ancienne Communauté de Communes de Parthenay a approuvé la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation du schéma directeur d'eaux pluviales.

En effet, les communes de l'ancienne Communauté de Communes de Parthenay ont la compétence collecte et traitement des eaux pluviales sur leurs territoires. La Communauté de Communes dispose de la compétence pour la collecte et le traitement des eaux usées. Néanmoins, sur certains secteurs dits « unitaires », la Communauté intervient dans la collecte et le traitement des eaux pluviales.

Afin d'établir, dans ce cadre, un schéma directeur des eaux pluviales en adéquation avec le plan local d'urbanisme intercommunal, les communes de Châtillon-sur-Thouet, Parthenay, Pompaire, Le Tallud et l'ancienne Communauté de Communes de Parthenay ont convenu de constituer un groupement de commandes, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Une convention constitutive du groupement en fixe les modalités de fonctionnement et désigne le coordonnateur, la Ville de Parthenay, représentée par son Maire, qui est chargée de signer, notifier et exécuter le marché d'étude à intervenir au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Les frais relatifs à la réalisation de l'étude sont répartis entre les membres du groupement selon la longueur du réseau objet de l'étude (l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne participant pour moitié au financement) :

	Communauté de Communes de Parthenay	Parthenay	Pompaire	Le Tallud	Châtillon-sur-Thouet	TOTAL
% du coût HT	20,00 %	48,18 %	8,06 %	7,86 %	15,90 %	100 %

Le coordonnateur paie la totalité des sommes dues au prestataire, puis adresse aux autres membres du groupement un état récapitulatif des sommes dues par chacun après réception de chaque phase de l'étude. Chaque cocontractant s'engage à rembourser le coût réel TTC de l'étude à la Ville de Parthenay après application de la TVA en vigueur, selon la répartition définie dans le tableau ci-dessus.

Les membres du groupement ont convenu de constituer une commission d'appel d'offres, présidée par le représentant du coordonnateur, composée comme suit :

- un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres,
- un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres.

Le comité de suivi de l'étude, présidé par le représentant du coordonnateur, se compose d'un représentant élu et de techniciens de chaque membre du groupement, ainsi que de représentants d'organismes extérieurs nécessaires à l'étude.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de désigner M. Didier GAILLARD pour la commission de l'appel d'offres du groupement,
- de désigner M. Jean-Michel MORIN pour le comité de suivi de l'étude,
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

RESSOURCES HUMAINES

FIN DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de mettre fin à la mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine auprès services de la Ville de Parthenay. Il s'agit de :

. M. DEVENDEVILLE Cyrille, Directeur Général des Services, qui était mis à disposition de la Ville de Parthenay à raison de 14 h hebdomadaires. Cette fin de mise à disposition est effective depuis le 1^{er} avril 2014.

- de conclure un avenant à la convention avec la Ville de Parthenay pour formaliser cette fin de mise à disposition,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait en Mairie le 25 avril 2014.
Le PRESIDENT ;

Affichage du : 28 avril 2014
au : 12 mai 2014